

Communiqué

Paris, le 13 mars 2020

Décisions de politique monétaire relatives à la ligne de refinancement à 6 mois (LR6)

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé le 17 décembre 2019 de mettre en place une ligne de refinancement à 6 mois (LR6) dans le cadre d'une enveloppe globale de 25 milliards de XPF¹.

Un premier appel d'offres a été lancé en décembre 2019 qui a permis d'allouer 11,6 milliards de XPF avec une échéance de remboursement fixée au 1^{er} juillet 2020.

Dans le contexte actuel, **l'IEOM ouvrira dès le lundi 23 mars 2020 un second appel d'offres** afin d'atteindre l'enveloppe globale annoncée.

De plus, pour permettre aux établissements de crédit de mobiliser plus facilement le collatéral éligible, la contrainte portant sur une durée résiduelle au plus égale à 7 ans pour les créances admises en garantie du dispositif a été levée pour l'accès à la LR6. La Note aux établissements de crédit (NIEC 01/2020) décrivant le dispositif de la LR6 acte cette évolution. Les modalités de remise et de cession du collatéral sous-jacent restent inchangées et sont décrites dans la NIEC 02/2019.

L'accès à cette ressource sera maintenue aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables. Ainsi les ressources allouées au titre du premier appel d'offres LR6 qui arrivera à échéance le 1^{er} juillet 2020 seront renouvelées sous forme d'un nouvel appel d'offres.

¹ dont 17 Mrds F CFP pour la Nouvelle-Calédonie et 8 Mrds F CFP pour la Polynésie Française